

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°36-2020

Point 4.9.3.1

### **Point 4.9.3.1 de l'ordre du jour**

#### **Renouvellement 2020 des bourses de mobilité internationale de Sciences Po Strasbourg**

##### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Sciences Po Strasbourg attribue des bourses de mobilité aux futurs étudiants de 3ème année du diplôme de l'École dans le cadre de leur mobilité obligatoire depuis 2015.

Les bourses seront allouées, par une commission d'attribution, dans une enveloppe de 33 000 €, sur la base des critères suivants :

- situation sociale ou de handicap de l'étudiant
- destination : distance / coût de la vie / priorité aux destinations non éligibles au dispositif Erasmus

Cette aide a vocation à compléter les autres dispositifs existants et se positionne sur un versement durant le mois de juillet de l'année N pour une mobilité en année universitaire N/N+1 afin d'accompagner les premiers frais de déplacement et d'installation.

##### **Bilan 2019**

Le dispositif a été doté pour la campagne 2019 de la somme de 33 000 €.

117 dossiers ont été déposés (contre 75 en 2018). 32 ont été retenus et 6 classés en liste complémentaire, sur la base de la situation sociale des demandeurs et des destinations choisies (distance, coût de la vie, priorité aux destinations non éligibles au dispositif Erasmus). Les aides allouées ont été échelonnées sur 5 paliers :

- 1 500 € pour les 8 premiers dossiers
- 1 200 € pour 5 dossiers
- 1 000 € pour 10 dossiers
- 750 € pour 2 dossiers
- 500 € pour les 7 derniers dossiers

Tous les bénéficiaires ayant validé leur 2<sup>ème</sup> année, la liste complémentaire n'a pas été activée.

##### **Proposition de renouvellement pour 2020**

Il est proposé aux administrateurs de se prononcer sur le renouvellement de cette procédure :

- pour une enveloppe inchangée d'un montant de 33 000 €
- la demande doit être établie au moyen d'un dossier comprenant : un formulaire de candidature, une lettre de motivation et une lettre d'engagement à rembourser tout ou partie de la bourse attribuée en cas de changement des conditions de mobilité. Le dossier ainsi qu'une notice d'information du dispositif seront mis à disposition sur le site internet de Sciences Po Strasbourg (<http://www.sciencespo-strasbourg.fr/international/partir-etudier-a-letranger>) et à l'accueil de l'Ensemble Saint-Georges

- les dossiers sont traités par l'agent administratif chargé du suivi social des étudiants de Sciences Po Strasbourg puis présentés à la commission d'attribution composée des membres du comité de direction, de deux enseignants-chercheurs désignés par le directeur et de l'assistante sociale du CROUS en charge des étudiants de Sciences Po Strasbourg

A noter que la CFVU sera consultée dans un second temps en avril-mai afin de se prononcer sur le classement qui sera proposé par la commission d'attribution qui se réunira fin mars 2020.

- Date de validation par le conseil de composante : 10/12/2019
- Présentation des annexes : Notice relative au dispositif de BMI

**Le 18 février 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé le renouvellement 2020 des bourses de mobilité internationale de Sciences Po Strasbourg, par 31 voix pour.**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement 2020 des bourses de mobilité internationale de Sciences Po Strasbourg.

**Résultat du vote :**

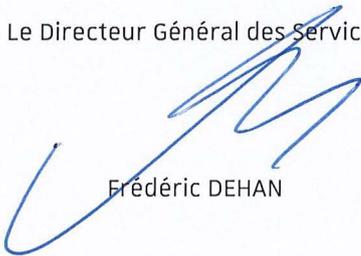
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

**Destinataires :**

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

## 1 - Présentation du dispositif

Sciences Po Strasbourg attribue des bourses de mobilité aux futurs étudiants de 3<sup>ème</sup> année du diplôme de l'École dans le cadre de leur mobilité en 2020/2021.

Les bourses seront allouées, par une commission d'attribution, dans une enveloppe de 33 000 €, sur la base des critères suivants :

- situation sociale ou de handicap de l'étudiant
- destination : distance / coût de la vie / priorité aux destinations non éligibles au dispositif Erasmus

## 2 - Modalités

### Candidatures :

Les candidats constitueront un dossier de demande de bourse composé des documents suivants :

- formulaire de candidature complété (formulaire 1)
- lettre de motivation destinée à porter à la connaissance de la commission d'attribution des éléments de la situation de l'étudiant qui pourraient motiver l'attribution d'une aide
- lettre d'engagement à rembourser tout ou partie de la bourse en cas d'annulation ou modification substantielle de la mobilité, ou de retour prématuré (formulaire 2)
- fiche missionnaire complétée (formulaire 3)
- RIB

Le dossier sera complété des renseignements fiscaux fournis à l'administration dans le cadre de la procédure d'inscription.

**Versement** : un versement unique durant l'été 2020

## 3 - Commission d'attribution :

### Composition de la commission :

- le directeur de Sciences Po Strasbourg ou son représentant
- les directeurs délégués de Sciences Po Strasbourg en charge du 1<sup>er</sup> cycle et des Relations Internationales
- l'assistante sociale de l'Université de Strasbourg en charge de Sciences Po Strasbourg
- deux enseignants-chercheurs désignés par le directeur

La commission sera assistée de la responsable administrative

### Rôle de la commission :

- établir une liste des bénéficiaires de la bourse en prévoyant une liste complémentaire, en cas de redoublement (en cas de redoublement, le montant de la bourse prévue est ventilé entre les inscrits sur la liste complémentaire : du même montant que celui perçu par le dernier bénéficiaire classé en liste principale, le solde est également versé au suivant de liste)
- proposer le nombre et le montant des bourses attribuées en fonction d'une pondération des critères

## 4 – Calendrier Prévisionnel

ÉTAPES	DATE DÉBUT	DATE FIN	INSTANCE
Validation du renouvellement du dispositif	10/12/2019		Conseil d'Administration de Sciences Po Strasbourg
	?		CFVU / CA Unistra
Dossiers disponibles	A partir du 20/01/2020		Sur le site internet de Sciences Po Strasbourg et à l'accueil de l'Ensemble St Georges
Dépôt des dossiers	Jusqu'au 06/03/2020 à 12h		Denis Louisin - Bureau 413 à Saint Georges
Traitement des dossiers	Jusqu'au 20/03/2020		puis borne d'accueil au 3 <sup>ème</sup> étage du Cardo à partir du 02/03/20
Choix des bénéficiaires	Entre le 23/03 et le 03/04/2020		Commission d'attribution
Validation de la liste des bénéficiaires	?		CFVU / CA Unistra
Réponse aux candidats	Début avril (sous réserves)		Denis Louisin
Versement de la bourse	Début juillet pour les admis à la 1 <sup>ère</sup> session (jury 03/06/2020)		Service comptable
	Courant août, pour les admis à la 2 <sup>ème</sup> session (jury 03/07/2020)		

## 5 - Règlement :

### Les bénéficiaires ont l'obligation :

- d'adresser leur attestation d'arrivée signée par l'Université d'accueil au Service des Relations Internationales de Sciences Po Strasbourg dans la semaine suivant leur arrivée et/ou d'avoir renvoyé leur convention de stage signée.
- de signaler à la commission tout changement dans leur situation ainsi que tout changement dans leur projet de mobilité.

La commission d'attribution se réserve le droit de réviser le montant de la bourse attribuée en cas de changement significatif du projet de mobilité.

En cas d'annulation, de retour prématuré ou de toute autre modification substantielle de la mobilité (changement de destination, etc.), la commission d'attribution procédera à une révision, voire à une annulation de la bourse attribuée. Les bénéficiaires de la bourse s'engagent alors à rembourser le trop-perçu.